

La Chaux-de-Fonds se dote d'une Maison de la culture. Un atout supplémentaire pour sa candidature de première Capitale culturelle suisse en 2025

De la culture à chaque étage

JULIE JEANNET

Neuchâtel ► Peinture, littérature, musique ou encore cinéma investiront les trois étages du numéro 175 de la rue Numma-Droz, à La Chaux-de-Fonds. L'immeuble sera mis à disposition d'associations et d'institutions culturelles pour devenir une Maison de la culture. Elle accueillera des artistes de passage, en résidence ou de façon permanente.

A cette fin, un rapport demandant un crédit de 90 000 francs pour des travaux de rénovation a été accepté à la mi-mai par le Conseil général. Cet espace inédit sera géré par le Service des affaires culturelles et une association à but non lucratif. Différentes entités s'y installeront au fur et à mesure que les appartements seront prêts. Sur les huit qui compte l'immeuble, deux sont déjà investis, deux autres seront transformés en espace commun.

D'attractives résidences

C'est au Musée des beaux arts (MBA) que l'impulsion est née durant la pandémie. Les murs de l'institution étant fermés au public, son directeur, David Lemaire, décide de mettre à disposition l'imposante bâtisse dessinée par Charles L'Eplattenier, maître du Corbusier, à des créateurs et créatrices. Les candidatures affluent de toute la Suisse. «Cette expérience nous a montré qu'il y avait un grand engouement pour La Chaux-de-Fonds. La publicité bienveillante des médias pour nos résidences nous ont permis d'entrer très facilement en dialogue avec les autorités», raconte David Lemaire.

En février 2021, le MBA devient locataire d'un appartement appartenant à la Ville, rue des Musées 24. Il y héberge depuis des artistes qui exposent entre ses murs ou d'autres plasticiens-es souhaitant créer à mille mètres d'altitude. Le concept fait mouche auprès des autorités de la Ville. Celle-ci ambitionne de devenir la première Capitale culturelle suisse



Happy Retirement, une installation de Fabian Boschung, un des premiers résidents de la Maison de la culture à La Chaux-de-Fonds. S. VERDON

en 2025 (lire encadré). Un immeuble dans les quartiers ouest de la Métropole horlogère est proposé par le Service de l'urbanisme. Les appartements y sont un peu plus petits que la

moyenne et beaucoup sont vacants. L'immeuble est loué pour un loyer symbolique au Service des affaires culturelles.

«Dans les faits, l'opération ne coûte rien de plus que le budget

de rénovation et l'amortissement aux autorités», explique le directeur du MBA. «Le rapport a été accepté à l'unanimité par l'UDC comme le POP. C'est un partenariat gagnant-gagnant», se réjouit Théo Bregnard, conseiller communal chargé de la Culture.

«Tradition de création»

Sur les huit appartements de l'immeuble, deux sont déjà investis. L'un par le Centre de compétences helvétiques des arts de la rue et l'autre par le MBA. Des résidences de création sont proposées à des artistes sur invitation pour des durées d'un à trois mois. Une bourse de 1000 francs par mois à la clef.

Fabian Boschung artiste plasticien basé à Neuchâtel a effectué une première résidence en avril dernier. «Je trouve l'idée géniale. J'ai un travail alimentaire de livreur et une fille en bas âge, il ne m'est pas possible de partir six mois créer à Berlin ou Le Caire.»

«Il y a une tradition de création à La Chaux-de-Fonds. Nous avons eu un théâtre et une école d'art avant l'eau courante», glisse Théo Bregnard avec humour. «Il existe cette relation entre l'art et l'économie qui est évidemment liée à la tradition horlogère. La marginalité y a une place, l'alternatif y rejoint l'institutionnel, c'est assez particulier.» I

CAPITALE CULTURELLE SUISSE

Créée en 2013 par Daniel Rossellat, président du Paléo festival et syndic de Nyon, l'association Capitale culturelle suisse souhaite labelliser tous les quatre ou cinq ans une ville d'importance moyenne à ce titre. La Chaux-de-Fonds est pressentie pour inaugurer ce label en 2025. Plusieurs coproductions artistiques devraient être mises sur pied avec des intervenant-es de différentes régions linguistiques. La Confédération doit encore se prononcer sur les modalités de soutien. Le budget devrait être finalisé d'ici la fin de l'année, selon Théo Bregnard. JJT

L'expo à ciel ouvert de Delémont'BD revient

Jura ► Le festival Delémont'BD renouvelle son projet muséal en plein air inauguré l'an dernier baptisé «Les jardins merveilleux». Du 10 juin au 15 août, le public pourra découvrir plus de 25 expositions de BD et installations extérieures dans les jardins, les rues et sur les murs de Delémont. Ce parcours en libre accès présente les oeuvres de près de 40 créateurs internationaux et suisses. Pour attirer un public aussi germanophone, les textes introductifs seront bilingues, souligne le benjamin des grands festivals suisses de bande dessinée.

La 8^e édition de la manifestation s'articule sur deux volets: «Les jardins merveilleux» et la partie festive du 17 au 19 juin avec une cinquantaine d'auteurs. Egalement au programme, près de 60 rendez-vous comme des rencontres, des projections et des performances dessinées.

C'est la dessinatrice Florence Cestac qui est l'invitée d'honneur. La Française a obtenu la récompense la plus prestigieuse du monde francophone de la BD en 2000, le Grand Prix de la ville d'Angoulême (F). Ses oeuvres seront aussi exposées tout au long du parcours muséal.

Le festival décernera le 17 juin ses prix de bande dessinée suisse. **ATS**

JURA

OPPOSITIONS À LA 5G SUR LE TOIT DE L'HÔPITAL

Le projet d'antenne 5G sur le toit de l'Hôpital du Jura à Delémont fait toujours débat. Un recours collectif pour contester l'octroi du permis de construire par la Municipalité de Delémont est en préparation pour être déposé auprès du Tribunal cantonal. Ces opposants déplorent que le Conseil communal ait délivré un permis de construire malgré une pétition déposée en 2020 munie de 591 signatures. Ils soulèvent aussi la question du principe de précaution pour la santé avec l'installation d'une antenne sur le toit d'une institution publique de santé. **ATS**

L'initiative fribourgeoise invalidée

Transports publics gratuits ► Le Grand Conseil fribourgeois a constaté vendredi la nullité de l'initiative constitutionnelle des Jeunesses de gauche «Pour la gratuité des transports publics». Majoritaire, la droite a suivi le Conseil d'Etat qui juge le texte inconstitutionnel.

Les députés ont suivi l'argumentaire du gouvernement, par 59 voix contre 36, sans abstention, le Conseil d'Etat qui les invitait à invalider. Le débat entre la gauche et la droite a été néanmoins très vif, avec de nombreux intervenants. Une proposition de renvoi en commission a été rejetée par 59 voix contre 37. Selon l'exécutif cantonal, l'initiative n'est pas conforme au droit supérieur. La Constitution fédérale stipule en effet que les «prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts».

Un avis de droit de l'Office fédéral des transports (OFT) parvient aux mêmes conclusions que le gouvernement fribour-

geois. Aux yeux de l'expert qui s'est penché sur la question, la gratuité ne peut être admise que pour un groupe d'usagers clairement limité, les touristes ou les écoliers par exemple.

La commission ad hoc du législatif qui a étudié l'initiative déposée en décembre 2020, avec plus de 7100 signatures, 6000 étant requises, a émis la même recommandation. Elle s'est ainsi alignée, par sept voix sur onze, sachant que le Grand Conseil dispose d'une nette majorité de droite, à l'analyse de l'exécutif cantonal d'août.

Le Conseil d'Etat qualifie de louables les objectifs généraux poursuivis par l'initiative et dit vouloir poursuivre sa politique de développement de l'offre de transports publics afin d'atteindre les objectifs de mobilité durable et de report modal de son plan directeur cantonal et en faveur du climat.

L'invalidation votée vendredi ne signifie pas la fin du dossier dans le canton. Un man-

dat interpartis a été déposé pour demander à l'Etat de prévoir une enveloppe budgétaire d'au moins un million de francs par an afin d'offrir des réductions sur les transports publics aux personnes à bas revenu. Les initiateurs, les Jeunesses de gauche, ont aussi la possibilité de faire recours contre l'invalidation de leur initiative.

Le questionnement fait aussi débat dans d'autres cantons romands. A Neuchâtel, le Conseil d'Etat a indiqué en février avoir lui aussi demandé un avis de droit sur la conformité de l'initiative cantonale pour la gratuité des transports publics à l'OFT. Dans le canton de Vaud, une initiative cantonale similaire a récolté plus de 17 000 signatures, alors que 12 000 étaient nécessaires. Soutenue par le POP et Solidarités, elle a été déposée en janvier. A Genève, les Jeunesses de gauche ont annoncé à la mi-mars le lancement d'une initiative constitutionnelle cantonale en ce sens. **ATS**

Tariq Ramadan bientôt jugé

Genève ► L'islamologue Tariq Ramadan sera bientôt jugé à Genève, où une femme l'accuse de l'avoir violée en 2008, a-t-on appris de sources concordantes vendredi. Celles-ci confirment des informations de la RTS.

«Le ministère public considère que l'instruction est achevée» et «les parties sont informées qu'un acte d'accusation sera prochainement rédigé», a indiqué dans un avis de clôture d'information signé le 18 mai le procureur Adrian Holloway, selon une source proche à l'AFP.

Si les parties ont encore jusqu'au 10 juin pour éventuellement demander d'autres investigations, comme l'audition de nouveaux témoins, elles ne peuvent plus faire de recours avant le procès.

La plaignante accuse l'islamologue de l'avoir entraînée dans une chambre d'hôtel à Genève le soir du 28 octobre 2008, où il l'aurait soumise à des actes sexuels brutaux, accompagnés de coups et d'insultes. Le soir des faits, elle avait rendez-vous avec le célèbre prédicateur pour prendre le thé.

M. Ramadan, 59 ans aujourd'hui, qui a déposé plainte pour «dénonciation calomnieuse» a reconnu l'avoir rencontrée mais affirme avoir renoncé à la relation sexuelle.

En France, où l'islamologue est mis en examen pour cinq viols, deux juges d'instruction ont également signifié aux parties la fin des investigations sur ces accusations, avait révélé l'AFP en avril. **ATS**